

Les présentes conditions font partie intégrante des accords, à l'exclusion des conditions propres au client. Il ne peut y être dérogé que par écrit.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent uniquement entre entreprises, dans le cadre de transactions commerciales conduisant à la livraison de biens ou à la prestation de services dans le cadre d'une activité professionnelle ou économique indépendante.

Conditions générales - SOLLED BV, Ninovesteenweg 104, 9320 Erembodegem, RPR Dendermonde 0897.175.269

1. Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les offres de SOLLED BV.
2. Cette version (VN20200119) est datée du 6 novembre 2023 et remplace toutes les versions précédentes à l'exception des paragraphes qui ne sont plus inclus dans cette version.
3. Ces conditions générales peuvent être consultées sur le site web de SOLLED BV.
4. Outre les présentes conditions générales, des conditions spécifiques peuvent s'appliquer à certains services et/ou biens. En cas de différences entre les conditions spécifiques et les présentes conditions générales, les dispositions des conditions spécifiques prévalent en principe sur les conditions générales, sauf disposition contraire.
5. Il ne peut être dérogé à une ou plusieurs dispositions des présentes conditions générales que si cela a été expressément convenu par écrit. Dans ce cas, les autres dispositions des présentes conditions générales restent pleinement en vigueur.
6. SOLLED BV se réserve le droit de modifier et/ou de compléter les conditions générales sans préavis.
7. SOLLED BV est autorisée à faire appel à des tiers dans le cadre de l'exécution du contrat avec l'acheteur.
8. Toutes les offres sont valables pendant 30 jours, sauf indication contraire dans l'offre.
9. Tous les prix sont exprimés en euros, hors TVA, sauf indication contraire.
10. Les biens ou les services sont livrés tels qu'ils sont décrits dans la facture ou le bon de commande.
11. Les biens ou services seront livrés dans le délai indiqué sur le bon de commande, en tenant compte de la tolérance habituelle inhérente à la nature de l'industrie ou du commerce.
12. La livraison est effectuée dans les locaux de l'acheteur, sauf indication contraire.
13. Les marchandises sont transportées aux frais et aux risques du client.
14. L'acheteur doit informer le vendeur de la construction du toit. L'acheteur doit s'assurer, par l'intermédiaire de son entrepreneur, de son architecte ou d'une autre personne habilitée, que la capacité portante est suffisante pour les charges supplémentaires qui seront imposées au toit plat ou incliné. Si les informations déjà fournies par le vendeur concernant le poids des matériaux ne sont pas suffisantes, l'acheteur doit demander des informations complémentaires au vendeur. La responsabilité en incombe exclusivement à l'acheteur. Le fait de ne pas demander ces informations ne libère pas l'acheteur de ses obligations à cet égard.
15. Les réclamations concernant les marchandises livrées ou les services fournis ne peuvent être acceptées si elles ne nous parviennent pas par écrit dans les sept jours suivant la livraison. Les vices cachés doivent être signalés dans un bref délai après leur découverte.
16. Tous les produits et services livrés sont considérés comme livrés au moment où ils quittent le lieu d'installation, sauf indication contraire dans les conditions particulières.
17. Nos livraisons sont payables au comptant, dans un délai de 8 jours calendaires.
18. La marchandise livrée reste la propriété de SOLLED BV tant que le prix total (principal, frais et intérêts) n'a pas été payé. Le cessionnaire supporte les risques à partir de la livraison. Il doit conserver les marchandises en l'état. A défaut de paiement de la facture le cinquième jour après l'envoi recommandé d'une mise en demeure, le contrat peut être résilié par nous de plein droit et par simple lettre recommandée. Tout ceci sans préjudice du paiement de dommages et intérêts par l'acheteur défaillant.
19. En cas de non-paiement de la facture à la date d'échéance, des intérêts sont facturés de plein droit et sans mise en demeure. Chaque facture impayée porte un intérêt de 12 % par an à compter de la date d'échéance, après mise en demeure.
20. En outre, sans mise en demeure, le montant de la facture impayée sera majoré de 10 %, avec un minimum de 25 euros à titre de dommages et intérêts pour les frais de recouvrement extrajudiciaires et les dommages et intérêts contractuels, sans préjudice d'autres frais de recouvrement pertinents.
21. En principe, la garantie des produits fournis par SOLLED BV est déterminée par le fabricant de l'article en question.
22. Si des frais d'enquête sont engagés pour rechercher un défaut du produit ou d'une partie du produit qui est exclu de la garantie, ces frais sont toujours à la charge de l'acheteur. SOLLED BV s'efforce d'en informer l'acheteur à l'avance. L'absence d'une telle notification ne libère pas l'acheteur de son obligation de payer ces frais.
23. SOLLED BV inclura les coordonnées de l'acheteur dans sa liste de références et les traitera conformément à la loi sur la protection de la vie privée.
24. Les contrats et les conditions générales restent valables même si une partie d'entre eux est nulle. Si SOLLED BV n'insiste pas sur le respect d'une ou plusieurs dispositions du présent contrat, cela ne signifie pas que SOLLED BV renonce à ce droit ou accepte une limitation de ce droit.
25. Tous nos accords sont régis par le droit belge. Tous les litiges découlant du présent accord seront réglés par le tribunal de Dendermonde.